

« Mémo Frigo » :

2019-2020

Dîners chauds

Maternelles, P1 et P2	P3, P4, P5 et P6
<u>Septembre</u> : 16 repas => 33,60 €	<u>Septembre</u> : 16 repas => 43,20 €
<u>Octobre</u> : 15 repas => 31,50 €	<u>Octobre</u> : 15 repas => 40,50 €
<u>Novembre</u> : 15 repas => 31,50 €	<u>Novembre</u> : 15 repas => 40,50 €
<u>Décembre</u> : 12 repas => 25,20 €	<u>Décembre</u> : 12 repas => 32,40 €
<u>Janvier</u> : 16 repas => 33,60 €	<u>Janvier</u> : 16 repas => 43,20 €
<u>Février</u> : 12 repas => 25,20 €	<u>Février</u> : 12 repas => 32,40 €
<u>Mars</u> : 18 repas => 37,80 €	<u>Mars</u> : 18 repas => 48,60 €
<u>Avril</u> : 9 repas => 18,90 €	<u>Avril</u> : 9 repas => 24,30€
<u>Mai</u> : 14 repas => 29,40 €	<u>Mai</u> : 14 repas => 37,80 €
<u>Juin</u> : Un décompte vous sera rendu.	<u>Juin</u> : Un décompte vous sera rendu.

Contacts importants

- Direction : Mme Gilis, direction.ar.j@gmail.com 010/81 24 01 - 0479/94 73 75
- Secrétariat : secretaire.ar.j@gmail.com 010/81 24 01
- Garderie : 0498/29 10 47

Numéros de comptes uniques à respecter

- Repas : BE64 1043 6213 0652
- Activités : BE31 1043 6213 0955
- Garderie : BE97 1043 6213 0349
- Soupers, photos et divers : BE09 1043 6213 1157

Année scolaire 2019-2020

Rentrée scolaire	lundi 2 septembre 2019
Fête de la Communauté française	vendredi 27 septembre 2019
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 28 octobre 2019 au vendredi 1 ^{er} novembre 2019
Commemoration du 11 novembre	lundi 11 novembre 2019
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 24 février 2020 au vendredi 28 février 2020
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 6 avril 2020 au vendredi 17 avril 2020
Fête du 1 ^{er} mai	vendredi 1 ^{er} mai 2020
Congé de l'Ascension	jeudi 21 mai 2020
Congé	vendredi 22 mai 2020
Lundi de Pentecôte	lundi 1 ^{er} juin 2020
Les vacances d'été	mercredi 1 ^{er} juillet 2020

Collations saines

Privilégiez les fruits, légumes, produits laitiers, céréales, biscuits sans chocolat, ... de l'eau.

(Pas de chocolat/barres chocolatées, chips, bonbons, boissons gazeuses).

Bonne rentrée au Petit Athénée!





Section fondamentale: « Le Petit Athénée »

direction : Nancy Gillis.

Rue Piétrain 22A - 1370 Jodjoigne

Tél général: 020/82 24 01 GSM direction: 0479/94 73 75

direction.ar@grmail.com

Motif à rentrer à l'école dans les délais légaux

N° de la justification : _____

Justification d'absence scolaire

Classe _____	Nom et Prénom de l'élève : _____	
Je soussigné(e), Nom, Prénom _____		
Adresse _____ (personne responsable de l'élève)		
Vous prie d'excuser mon enfant pour l'absence		
Le / / 20 ou Du / / 20 ou / / 20	<p><u>Motif de l'absence</u></p> <input type="checkbox"/> Maladie de l'enfant avec un certificat médical joint <input type="checkbox"/> Convocation par une autorité publique (attestation jointe) <input type="checkbox"/> Décès dans la famille <input type="checkbox"/> Autre motif : à expliciter ci-contre <input checked="" type="checkbox"/> A remettre au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le 4e jour d'absence dans les autres cas.	
Seront considérées comme injustifiées, les absences : ➤ Pour convenance personnelle ➤ Dues à l'anticipation ou à la prolongation des congés officiels		
Date / / 20	Signature	Cadre réservé à la Direction Motif accepté : Oui - Non



Section fondamentale: « Le Petit Athénée »

direction : Nancy Gillis.

Rue Piétrain 22A - 1370 Jodjoigne

Tél général: 020/82 24 01 GSM direction: 0479/94 73 75

direction.ar@grmail.com

Motif à rentrer à l'école dans les délais légaux

N° de la justification : _____

Justification d'absence scolaire

Classe _____	Nom et Prénom de l'élève : _____	
Je soussigné(e), Nom, Prénom _____		
Adresse _____ (personne responsable de l'élève)		
Vous prie d'excuser mon enfant pour l'absence		
Le / / 20 ou Du / / 20 ou / / 20	<p><u>Motif de l'absence</u></p> <input type="checkbox"/> Maladie de l'enfant avec un certificat médical joint <input type="checkbox"/> Convocation par une autorité publique (attestation jointe) <input type="checkbox"/> Décès dans la famille <input type="checkbox"/> Autre motif : à expliciter ci-contre <input checked="" type="checkbox"/> A remettre au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le 4e jour d'absence dans les autres cas.	
Seront considérées comme injustifiées, les absences : ➤ Pour convenance personnelle ➤ Dues à l'anticipation ou à la prolongation des congés officiels		
Date / / 20	Signature	Cadre réservé à la Direction Motif accepté : Oui - Non



Inscription à la garderie

Chers parents,

Merci pour votre confiance en inscrivant ou en réinscrivant votre enfant dans notre établissement.

Afin d'assurer au mieux les services que nous proposons, nous vous demandons de compléter le questionnaire ci-dessous. Tout changement en cours d'année doit être impérativement signalé par écrit à la direction de l'école ou à son délégué.

NOM

PRENOM

CLASSE

MATIN - GARDERIE (entre 7h et 7h45)

OUI - NON

MIDI :

- L'enfant reste à l'école et consomme : le dîner chaud - son pique-nique
- L'enfant est repris à midi, par qui ? _____

FIN DES COURS (15h15)

- L'enfant quitte l'école - Seul
 - Avec un parent
 - Avec son frère/sa sœur
 - Avec.....
- L'enfant reste à la garderie

MERCREDI MIDI (11h45)

- L'enfant quitte l'école - Seul
 - Avec un parent
 - Avec son frère/sa sœur
 - Avec.....
- L'enfant reste à la garderie. (= > **Compléter le verso**)

<u>Garderie</u>	<input type="radio"/> Lundi	<input type="radio"/> Matin	<input type="radio"/> Après-midi
	<input type="radio"/> Mardi	<input type="radio"/> Matin	<input type="radio"/> Après-midi
	<input type="radio"/> Mercredi	<input type="radio"/> Matin	<input type="radio"/> Après-midi
	<input type="radio"/> Jeudi	<input type="radio"/> Matin	<input type="radio"/> Après-midi
	<input type="radio"/> Vendredi	<input type="radio"/> Matin	<input type="radio"/> Après-midi

Personnes responsables en cas de problème ou de retard:

1. _____ GSM _____
2. _____ GSM _____
3. _____ GSM _____

Parascolaire (s'inscrire via le site de nos partenaires ou par mail)

- Lundi**
- Etude dirigée
 - Etude surveillée (par une accueillante)
 - Psymotricité 1-2-3 Maternelles- de 16h à 17h (CDS)
- Mardi**
- Etude dirigée
 - Etude surveillée (par une accueillante)
 - Hip-Hop/Zumba P1 -> P6 (CDS)
 - Théâtre: P1 et P2 : 15h45 à 16h45 (S)
 - Théâtre: P3 -> P6 : 16h50 à 17h50 (S)
- Jeudi**
- Etude dirigée
 - Etude surveillée (par une accueillante)
 - Multisports : P1 -> P3 : 16h00 à 17h00 (CDS)
 - Eveil et initiation musicale Maternelles et P1 : 15h45 à 16h45 (S)
- Vendredi**
- Etude surveillée (par une accueillante)
 - Eveil artistique : P1 -> P3 : de 16h00 à 17h00 (CDS)

Les études dirigées sont assurées par les enseignants de l'école.

S'inscrire via:

- ✓ Solenscène (S) : solenscene.cec@gmail.com ou 0494/34 09 07 (théâtre, musique, corps et rythme)
- ✓ Les Copains de Sport (CDS) : lescopainsdusport.be (étude dirigée et parascolaire).

Accord Parental

de publication, d'utilisation et de représentation de photographies et d'images audio-visuelles

Je soussigné(e) _____, personne responsable

de l'élève _____

à l'école EFA AR Jodoigne,
rue de Piétrain 22 A
1370 Jodoigne

Autorise à titre gracieux l'utilisation de l'image de mon enfant dans le cadre de :

- La réalisation d'un panneau d'exposition
- La publication d'un journal scolaire
- La diffusion sur le site Restode (site Web du réseau d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles)
- La diffusion sur un site scolaire
- La diffusion sur un CD-Rom ou DVD à une fin pédagogique ou récréative
- La publication d'un journal local
- La parution dans un reportage télévisé éventuel
- La parution sur la photo de classe annuelle
- La publication dans le magazine « prof » de la fédération-Wallonie-Bruxelles

Nous insistons sur le fait que c'est accord ou un refus global.

Fait à _____, le _____

Signature



Jodoigne, le 2 septembre 2019,

Renseignements utiles concernant votre école.

➤ **LES HORAIRES:** L'école commence à 8h30 et se termine à 15h15.

Le mercredi, l'école se termine à 11h45 pour la section primaire et 11h55 pour la section maternelle.

Pour tout retard ou pour remettre un objet à l'enfant durant les heures de cours, veuillez passer par le secrétariat.

L'horaire de la garderie : La garderie est toujours assurée par des accueillants(es) et se déroule dans le hall de la rue de Piétrain dès 7h00.

- Le matin : de 7h00 à 7h45.
- Le soir de 15h45 à 18h30.
- Le mercredi après-midi, la garderie est assurée par l'asbl « les Copains de Sport » et se tient de 12h00 à 17h00.

Le matin :

- Dès 8h00, les enfants de la classe d'accueil, de M1 et M2 montent avec l'accueillant(e) dans le bâtiment maternel. Les enfants de M3 restent en bas avec les élèves du primaire.
- A partir de 08h00, les parents des élèves du primaire sont invités à donner le dernier bisou devant les grilles et ne plus entrer dans la cour.
- Nous demandons aux parents qui conduisent leur enfant en section maternelle de passer par l'arrière du bâtiment principal. Il s'agit d'une question de sécurité pour les enfants et ceci afin d'optimiser la surveillance dans la cour.
- A 8h15 précises, la navette quitte la rue de Piétrain pour se rendre au Château des Cailloux.

L'après-midi :

- A la fin des cours, les parents des enfants de la section maternelle se rendent devant le bâtiment et le quittent en passant toujours par l'arrière du bloc principal.
- Les parents de M3 et des primaires attendent derrière la grille.
- Par soucis de sécurité, et pour une surveillance efficace, plus aucun parent ne se trouve dans la cour, sauf si vous devez rencontrer un enseignant.

➤ **LES ABSENCES ET LES MALADIES :**

En primaire, les absences de plus de deux jours de maladie nécessitent un certificat médical.

Pour une absence de moins de trois jours, un mot signé par les parents est suffisant. Merci d'utiliser le document adéquat que vous recevez en début d'année et de le glisser dans le journal de classe de votre enfant. (Deux justificatifs d'absence se trouvent dans le journal de classe de votre enfant).

En cas de maladie grave, de maladie contagieuse, prévenir directement la direction.

Un enfant ne peut quitter seul la classe en cours de journée. Si vous devez le reprendre ou le faire reprendre par une tierce personne, merci de prévenir le titulaire via le journal de classe.

- Responsabilité parentale en matière d'obligation scolaire :

Après 9 $\frac{1}{2}$ jours d'absences non justifiées ou justifiées en retard, la direction est dans l'obligation d'envoyer un document à l'administration. Vous recevrez ensuite un courrier de cette dernière vous expliquant l'obligation scolaire.

➤ **LE RESTAURANT SCOLAIRE :**

La reprise des repas chauds se fera dès le lundi 2 septembre 2019. Les menus sont affichés sur le site de l'école : www.lepetithenee.com et sur les portes des bâtiments.

Les enfants consomment soit les tartines préparées à la maison, soit le dîner chaud. Il n'y a pas de repas chaud le mercredi.

Le prix des repas :

- 2,10 € pour les classes maternelles, de P1 et P2.
- 2,70 € pour les classes de P3 à P6

- ⇒ Si votre enfant mange tous les jours au dîner, les repas se payent à l'avance avant le 10 de chaque mois. Si l'enfant a été absent pour maladie ou sortie scolaire, un récapitulatif se fera fin décembre et fin juin. Merci donc de payer la totalité des repas indiqués.
- ⇒ Si votre enfant mange occasionnellement au repas chaud, veuillez verser 21€ ou 27€ (10 repas) sur le compte avant le 10 de chaque mois et vous serez avertis lorsqu'il sera temps de renflouer le compte.

Maternelles, P1 et P2	P3, P4, P5 et P6
<u>Septembre</u> : 16 repas => 33,60 €	<u>Septembre</u> : 16 repas => 43,20 €
<u>Octobre</u> : 15 repas => 31,50 €	<u>Octobre</u> : 15 repas => 40,50 €
<u>Novembre</u> : 15 repas => 31,50 €	<u>Novembre</u> : 15 repas => 40,50 €
<u>Décembre</u> : 12 repas => 25,20 €	<u>Décembre</u> : 12 repas => 32,40 €
<u>Janvier</u> : 16 repas => 33,60 €	<u>Janvier</u> : 16 repas => 43,20 €
<u>Février</u> : 12 repas => 25,20 €	<u>Février</u> : 12 repas => 32,40 €
<u>Mars</u> : 18 repas => 37,80 €	<u>Mars</u> : 18 repas => 48,60 €
<u>Avril</u> : 9 repas => 18,90 €	<u>Avril</u> : 9 repas => 24,30€
<u>Mai</u> : 14 repas => 29,40 €	<u>Mai</u> : 14 repas => 37,80 €
<u>Juin</u> : Un décompte vous sera rendu.	<u>Juin</u> : Un décompte vous sera rendu.

Le compte repas est le suivant : BE64 1043 6213 0652, avec le nom de l'enfant et sa classe en communication.

- Un bol de potage est offert aux enfants de maternelle lors de la récréation de 10h, les autres enfants bénéficient de la soupe en début de repas.
- Les collations : Pas de chips, ni bonbons, ni de boissons gazeuses.

➤ **PSYCHOMOTRICITE, EDUCATION PHYSIQUE ET NATATION :**

En maternelle, les jours de psychomotricité, nous vous demandons d'habiller vos enfants avec des chaussures faciles à remettre et des vêtements « relax ». Les horaires seront communiqués à la rentrée.

En primaire, nous insistons pour que les enfants aient leur tenue de gymnastique. Les instructions seront données par M. David.

Veuillez marquer les effets de vos enfants, le tout dans un sac de sport. Lorsque l'enfant ne peut participer au cours de natation ou d'éducation physique, un certificat médical est nécessaire pour l'enseignant. Si c'est occasionnel, veuillez utiliser le formulaire « justification d'absence scolaire »

➤ **COURS PHILOSOPHIQUE :**

Vous avez déjà complété le document pour le choix du cours philosophique pour l'année 2019-2020.

➤ **COLLECTE DE PILES :**

L'école collecte les piles usagées. Merci de nous apporter toutes les piles dont vous êtes en possession. Cela nous permettra d'obtenir des points pour l'achat de matériel pédagogique et ludique et sportif.

➤ **ACCIDENT :**

Lors d'un accident à l'école, tout élève doit en informer directement un enseignant ou un accueillant. Nous vous remettrons un formulaire à faire compléter par votre médecin. Vous devrez, le plus rapidement possible,

remettre ce document au titulaire ou au secrétariat. La compagnie d'assurance Belfius prendra contact avec vous pour les remboursements des frais.

➤ **JEUX DANS LA COUR DE RECREATION :**

Les jeux en bois sont à disposition des élèves durant les heures d'ouverture d'école et uniquement sous la surveillance des enseignants et des accueillants. Lorsque vous avez repris votre enfant, nous vous remercions de ne pas rester dans l'enceinte de l'école. Merci pour votre compréhension.

➤ **ANIMAUX :**

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'école. Sachez cependant qu'un enclos pour animaux se trouve sur le site pour accueillir un nouvel animal chaque mois (lapons, poules, chèvres, cochon...).

➤ **LES COMMUNICATIONS :**

Il n'est pas toujours possible de se rencontrer. C'est pourquoi les enseignantes de la section maternelle vous communiqueront des informations via la farde d'avis.

Les enseignants du primaire utiliseront le journal de classe ou la farde d'avis. Vous recevrez également des informations via votre boîte e-mail.

➤ **EAU :**

Nous vous demandons de munir votre enfant d'une gourde marquée au nom de l'enfant. Il aura toujours accès à la fontaine à eau.

➤ **GARDERIES :**

- Le matin de 7h00 à 7h45
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 15h45 - 18h30
- Mercredi : 12h00- 17h00. L'après-midi la garderie est organisée par une Asbl de 12h00 à 17h.

Les garderies vous seront facturées à la fin de chaque mois. Cela revient à 1,40€/h pour le premier enfant et 1,00€/h pour les enfants suivants. La garderie se paye au nombre de quarts d'heure par enfant.

Le n° de compte de la garderie est le suivant : BE97 1043 6213 0349. Veuillez toujours mettre en communication le nom de l'enfant et la classe.

➤ **SURVEILLANCE DU TEMPS DU MIDI :**

Nous vous demandons de verser 50€ par enfant (pour toute l'année) sur le compte BE97 1043 6213 0349 avec en communication « nom + classe + surveillances du temps de midi », et ce pour le 5 octobre 2019 au plus tard.

➤ **LE PARASCOLAIRE :**

Comme l'an dernier, nous vous proposons diverses activités parascolaires. Nous travaillons notamment en partenariat avec les Copains du Sport (lescopainsdusport.be) et Solenscène (solenscene.be).

➤ **ETUDES DIRIGEES ET ETUDES SURVEILLEES :**

Nous vous proposons une étude dirigée en collaboration avec les Copains du Sport. Ce sont des enseignants qui encadrent les enfants de 16h à 16h45. L'étude surveillée est encadrée par les accueillants(es).

➤ **COMPTE « ACTIVITES/SORTIES »:**

Le numéro de compte pour les activités/sorties est le suivant : BE31 1043 6213 0955
Merci de toujours bien préciser le nom de votre enfant, la classe et le nom de l'activité.

Un récapitulatif complet du compte se fera en décembre 2019, en mars 2020 et en juin 2020.

➤ **CONGES OFFICIELS 2019-2020 :**

Année scolaire 2019-2020	
Rentrée scolaire	lundi 2 septembre 2019
Fête de la Communauté française	vendredi 27 septembre 2019
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 28 octobre 2019 au vendredi 1 ^{er} novembre 2019
Commémoration du 11 novembre	lundi 11 novembre 2019
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 24 février 2020 au vendredi 28 février 2020
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 6 avril 2020 au vendredi 17 avril 2020
Fête du 1 ^{er} mai	vendredi 1 ^{er} mai 2020
Congé de l'Ascension	jeudi 21 mai 2020
Congé	vendredi 22 mai 2020
Lundi de Pentecôte	lundi 1 ^{er} juin 2020
Les vacances d'été débutent le	mercredi 1 ^{er} juillet 2020

➤ **FORMATION DES ENSEIGNANTS, CONFERENCES PEDAGOGIQUES POUR LES ENFANTS :**

Les dates des journées pédagogiques vous seront communiquées via la farde d'avis ou le journal de classe.
Une garderie est toujours organisée lors ces journées.

➤ **REUNIONS DE RENTREE :**

- 30/08/2019 : Goûter avec les parents des enfants de maternelle, de 14h à 16h.
- : Réunion d'information pour les P1 à 18h00, rue de Piétrain.
- : Réunion pour les P2, P3 et P3/4F à 18h00, rue de Piétrain.
- : Réunion P4, P5, P6, et P5/6F à 18h00 au Château des Cailloux.

➤ **ACTIVITES PREVUES :**

- 22/09/2019 : Grande brocante à partir de 7 heures.
- Soirée Halloween au Château des Cailloux à partir de 18h00.
- Soupers/ goûters
- Du 08 au 18 février 2020 : Classes de Neige P6.
- Fête des grands parents
- Marché de printemps
- Journée pyjama.
- Fancy-Fair
- Et encore bien d'autres projets...

➤ **RAPPEL des différents comptes pour les paiements :**

- **Repas :** BE64 1043 6213 0652
- **Activités :** BE31 1043 6213 0955
- **Garderie :** BE97 1043 6213 0349

➤ **Numéros et contacts utiles :**

- **Direction :** direction.arj@gmail.com 010/81 24 01 0479/94 73 75
- **Secrétariat :** secrtaire.arj@gmail.com 010/81 24 01
- **Garderie :** 0498/29 10 47



.....
(Nom, prénom)

fréquente :
Section fondamentale: « Le petit athénée »
Rue Plétrain 22A - 1370 Jodoligne
Tél: 010/81 24 01 GSM: 0479/94 73 75

Les personnes qui peuvent reprendre mon enfant :

- 1. _____
- 2. _____
- 3. _____
- 4. _____
- 5. _____
- 6. _____



.....
(Nom, prénom)

fréquente :
Section fondamentale: « Le petit athénée »
Rue Plétrain 22A - 1370 Jodoligne
Tél: 010/81 24 01 GSM: 0479/94 73 75

Les personnes qui peuvent reprendre mon enfant :

- 1. _____
- 2. _____
- 3. _____
- 4. _____
- 5. _____
- 6. _____



.....
(Nom, prénom)

fréquente :
Section fondamentale: « Le petit athénée »
Rue Plétrain 22A - 1370 Jodoligne
Tél: 010/81 24 01 GSM: 0479/94 73 75

Les personnes qui peuvent reprendre mon enfant :

- 1. _____
- 2. _____
- 3. _____
- 4. _____
- 5. _____
- 6. _____



.....
(Nom, prénom)

fréquente :
Section fondamentale: « Le petit athénée »
Rue Plétrain 22A - 1370 Jodoligne
Tél: 010/81 24 01 GSM: 0479/94 73 75

Les personnes qui peuvent reprendre mon enfant :

- 1. _____
- 2. _____
- 3. _____
- 4. _____
- 5. _____
- 6. _____



.....
(Nom, prénom)

fréquente :
Section fondamentale: « Le petit athénée »
Rue Plétrain 22A - 1370 Jodoligne
Tél: 010/81 24 01 GSM: 0479/94 73 75

Les personnes qui peuvent reprendre mon enfant :

- 1. _____
- 2. _____
- 3. _____
- 4. _____
- 5. _____
- 6. _____

